

## CONDITIONS DE VENTE

La vente se fera expressément au comptant.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation, une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire sera plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre son nom et adresse. Il devra acquitter, en sus de l'enchère, par lot, les frais et taxes suivants : 20%TTC (volontaire), 14,40% TTC (judiciaire). Hors livres et taxe de poinçonnage de métaux précieux le cas échéant. Lors des achats via le site Interenchères Live et par enchères téléphoniques les frais sont de 23%TTC.

Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'acquéreur, le magasinage et le transport de l'objet n'engagent pas la responsabilité de l'opérateur de ventes volontaires aux enchères publiques. Les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de l'Opérateur en ventes aux enchères publiques comptes tenus des rectifications annoncées au moment de la présentation de l'objet de la vente et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, les poids et les estimations ne sont donnés qu'à titre indicatif. Lors des ventes judiciaires tous les biens sont vendus en l'état.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété ne sera total qu'après encaissement du chèque. Le paiement par chèque sans provision ou le défaut de paiement n'entraîne pas la responsabilité de l'OVV et ne délivre pas de l'obligation de payer. En cas de défaut de paiement l'objet pourra être remis en vente immédiatement ou à la première opportunité, le payeur en défaut restant redevable de la différence entre la première adjudication et la dernière.

En cas de contestation, s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont porté simultanément une enchère équivalente, l'objet sera remis en adjudication pour tout le public. L'OVV se réserve le droit de ne pas recevoir les enchères d'enchérisseur ayant pour but de porter atteinte au bon fonctionnement des enchères. L'OVV se réserve le droit de réunir ou de diviser les numéros du catalogue.

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication.

Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email.

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Fressinet 75016 Paris.